

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à huis clos à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 4 mai 2020 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient à huis clos. Seuls le maire et le directeur général sont présents à la salle La Nature-en-Mouvement. Les autres membres du conseil et la greffière assistent à la séance par le biais de la plateforme ZOOM. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 6 avril 2020 et extraordinaire du 8 avril 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer 2020-05-A, 2020-05-B, 2020-05-C, 2020-05-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2020-05.
6. Embauche au poste de jardinier au Service des travaux publics.
7. Nomination au poste de conseiller professionnel en urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
8. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
9. Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal – Mode de compensation de taxes foncières pour les milieux naturels protégés.
10. Autorisation de paiement facture supplémentaire 2019 - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Service de gestion des matières résiduelles.
11. Collecte de résidus domestiques dangereux – Délégation de pouvoir à la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour un appel d'offres commun.
12. Amendement à l' « Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale ».

13. Dépôt d'une demande financière au programme « Réfection et construction des infrastructures municipales - Volet 2 ».
14. Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Prolongement des infrastructures de la rue Cardinal.
15. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Projet multifonctionnel sur les lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec (zone CA-2, Grande Allée).
16. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20042803, CCU-20042804, CCU-20042805, CCU-20042806, CCU-20042807, CCU-20042808, CCU-20042809, CCU-20042810, CCU-20042811, CCU-20042812, CCU-20042813, CCU-20042814, CCU-20042815, CCU-20042816, CCU-20042817, CCU-20042818, CCU-20042819, CCU-20042820, CCU-20042822, CCU-20042823, CCU-20042824, CCU-20042825 et CCU-20042826.
 - 17.1 CCU-20042803 – Implantation d'une enseigne communautaire – 257 à 345, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - 17.2 CCU-20042804 – Construction d'une résidence isolée - 500, rue Edouard-Clerk (Lot 1 816 702)
 - 17.3 CCU-20042805 – Agrandissement d'un bâtiment institutionnel - 800, chemin Rouillard
 - 17.4 CCU-20042806 – Rénovation extérieure – 89, chemin Ozias-Leduc
 - 17.5 CCU-20042807 – Rénovation extérieure – 9, rue des Érables
 - 17.6 CCU-20042808 – Ajout d'un garage détaché et d'une galerie attenante – 1140, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - 17.7 CCU-20042809 – Agrandissement et rénovation extérieure – 395, montée des Trente
 - 17.8 CCU-20042810 – Construction d'une résidence isolée - 793, rue Chambord (Lot 6 281 576)
 - 17.9 CCU-20042811 – Rénovation extérieure – 822, rue Alfred-Laliberté
 - 17.10 CCU-20042812 – Construction d'une résidence isolée - 139, rue Forbin-Janson (Lot 5 415 761)
 - 17.11 CCU-20042813 – Rénovation extérieure – 196, rue Desnoyers
 - 17.12 CCU-20042814 – Installation de deux enseignes - 777, boulevard de la Gare
 - 17.13 CCU-20042815 – Rénovation extérieure – 224, rue Hélène-Boullé
 - 17.14 CCU-20042816 – Rénovation extérieure – 714, rue de Versailles
 - 17.15 CCU-20042817 – Construction d'une pergola attenante – 742, rue des Cheminots

- 17.16 CCU-20042818 – Construction d'une résidence isolée - 711, rue des Colibris
 - 17.17 CCU-20042819 – Rénovation extérieure – 1310, rue des Peupliers
 - 17.18 CCU-20042820 – Agrandissement de la résidence – 544, rue Ernest-Choquette
 - 17.19 CCU-20042822 – Rénovation extérieure – 209, chemin des Patriotes Sud
 - 17.20 CCU-20042823 – Rénovation extérieure – 1190, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - 17.21 CCU-20042824 – Rénovation et aménagement de terrain – 170, rue Brodeur
 - 17.22 CCU-20042825 – Construction d'un bâtiment mixte – Lot 6 371 246 (boulevard Sir-Wilfrid-Laurier)
 - 17.23 CCU-20042826 – Agrandissement de la résidence – 613, chemin des Patriotes Nord
18. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CCU-20042821.
- 18.1 CCU-20042821 – Agrandissement et ajout d'un logement bigénérationnel détaché – 489, rue Viens
19. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1262 intitulé « Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Deuxième révision ».
20. Adoption du projet de Règlement numéro 1262-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1262 intitulé " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Deuxième révision " ».
21. Prolongation de mandat pour la gestion et coordination de la planification du développement de l'aire TOD 2.
22. Octroi d'un contrat pour services bancaires.
23. Octroi du contrat AME20-01 concernant des services professionnels en matière de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
24. Contrat AME20-02 concernant des services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc-école De La Rocque.
25. Octroi du contrat ING19-P07-AO2 concernant les travaux de prolongement des infrastructures de la rue Ernest-Choquette.
26. Octroi du contrat ING20-P01-AO1 concernant les travaux de réfection de voirie 2020 dans diverses rues.
27. Octroi du contrat TP19-16 concernant le service de plantation et d'entretien de fleurs annuelles.
28. Octroi du contrat TP20-05 concernant la fourniture de béton bitumineux.

29. Questions de l'assistance.

30. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2020 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2020 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

2020-150

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil en retirant le point suivant:

- 23. Octroi du contrat AME20-01 concernant des services professionnels en matière de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur le maire Yves Corriveau fait état des différents dossiers d'intérêt, dont notamment la COVID-19, la poursuite des services municipaux et l'interdiction de tenir des rassemblements.

...Madame Anne-Marie Piérard, présidente d'élection, indique aux membres du conseil que selon les directives émises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aucun avis d'élection ne peut être publié jusqu'au 26 juin prochain. Ainsi, l'élection partielle prévue dans le district électoral numéro 5 – de la Seigneurie ne pourra avoir lieu avant la mi-août 2020. La date sera déterminée ultérieurement dépendamment de l'évolution de la situation et des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

...Monsieur le maire Yves Corriveau reprend la parole pour différents dossiers, dont notamment le fait qu'aucune question ne sera répondue relativement à une plainte logée au Directeur général des élections du Québec, à la fermeture des terrains sportifs, aux travaux de réfection du terrain de tennis, à l'ouverture du parc du Piémont (chiens interdits), à la fermeture de la Réserve Gault et à l'annulation des événements culturels et sportifs jusqu'au 31 août 2020. Le marché public sera toutefois ouvert ainsi que les jardins communautaires. Il invite les citoyens à favoriser l'achat local et remercie les citoyens de respecter les consignes émises par le gouvernement ainsi que les employés et les gens de TVR9.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Pierre Boucher Modifications au Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus - éléments donnant lieu aux modifications

2020-151

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020 ET EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 6 avril 2020 et extraordinaire du 8 avril 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soient et sont approuvés par ce conseil.

2020-152

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2020-05-A, 2020-05-B, 2020-05-C, 2020-05-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2020-05-A, au montant de 1 004 672,54 \$, incluant les cotisations à divers regroupements ou associations au montant de 145,00 \$, numéro 2020-05-B, au montant de 1 820,96 \$, numéro 2020-05-C, au montant de 388 249,67 \$, et numéro 2020-05-D, au montant de 25 351,47 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2020-05, signé par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 30 avril 2020, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 2 avril 2020 au 30 avril 2020, signé en date du 30 avril 2020 par madame Bousquet.

2020-153

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2020-05

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2020-05 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 29 avril 2020, pour la période du 1^{er} avril au 29 avril 2020, soit et est approuvé par ce conseil, incluant l'organigramme du Service des finances et l'organigramme fonctionnel de la ville.

2020-154

EMBAUCHE AU POSTE DE JARDINIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS MADAME DAPHNÉE SMITH-TAILLEFER

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste vacant de jardinier statut saisonnier au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Daphnée Smith-Taillefer a les qualifications et l'expérience requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche madame Daphnée Smith-Taillefer au poste de jardinier statut saisonnier au Service des travaux publics (classe 6), suivant la convention collective de travail des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 5 mai 2020.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 23 avril 2020.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 29 avril 2020.

2020-155

NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER PROFESSIONNEL EN URBANISME AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - MONSIEUR JONATHAN MONTALVA

CONSIDÉRANT la vacance au poste de conseiller professionnel en urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Montalva, actuellement inspecteur en bâtiment au sein dudit Service, se qualifie pour occuper ce poste, en vertu de l'article 7.02 de la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Jonathan Montalva au poste de conseiller professionnel en urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement (classe 15), suivant la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 5 mai 2020.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 22 avril 2020.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 29 avril 2020.

2020-156

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 mai au 19 août 2020.

**DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – MODE DE
COMPENSATION DE TAXES FONCIÈRES POUR LES MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est d'avis que le gouvernement devrait modifier la loi afin d'introduire des mesures visant une formule de taxation particulière applicable aux boisés et aux milieux naturels non exploités;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour augmenter la superficie des aires protégées dans le sud du Québec, là où la majorité de la population réside et où la pression sur les milieux naturels est la plus importante;

CONSIDÉRANT QUE les milieux naturels sont cruciaux pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques en contribuant directement au maintien de la connectivité écologique et favorisant la protection des écosystèmes;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger légalement nos milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs groupes de conservation au Québec participent de façon significative à la protection de milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés à la taxation des milieux naturels protégés sont un enjeu financier d'importance qui limite la protection de nouveaux milieux naturels par les organismes de conservation;

CONSIDÉRANT les objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 adopté lors de la Conférence mondiale sur la biodiversité qui s'est tenue au Japon en octobre 2010 où les parties membres de la Convention sur la diversité biologique ont conclu, entre autres, qu'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures fassent l'objet de mesures efficaces de conservation d'ici 2020 alors que le Québec n'a pas atteint cet objectif pour le moment;

CONSIDÉRANT QUE pour les organismes de conservation et les municipalités, l'enjeu de la taxation limite l'accroissement des superficies de milieux naturels protégés au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs foncières des terres agricoles et des milieux naturels en zone agricole ont considérablement augmentées au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts imposent un fardeau financier aux propriétaires qui les incitent à la rentabilisation de ces milieux naturels occasionnant des pertes importantes de biodiversité;

CONSIDÉRANT l'importance pour les organismes de conservation, le gouvernement et les instances municipales de travailler ensemble afin de mettre en place une solution qui favorisera la progression du réseau des aires protégées et des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la protection des boisés et des milieux naturels bénéficie à l'ensemble de la population du Québec par son impact sur l'écosystème;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal de se pencher sur les actions à poser et de faire des recommandations appropriées au gouvernement du Québec visant à modifier les lois sur la fiscalité municipale afin d'établir un mode de compensation de taxes foncières pour les milieux naturels protégés, et qui est associé à un processus de désignation ou de protection légale tel que les réserves naturelles reconnues, les servitudes réelles de conservation en faveur d'une municipalité ou d'un programme de conservation reconnu.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal.

2020-158

AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE SUPPLÉMENTAIRE 2019 - SERVICES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2014-82, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 mars 2014, la Ville de Mont-Saint-Hilaire délègue le pouvoir à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une facture de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, au montant de 54 155,97 \$, représentant le dépassement budgétaire pour le service de gestion des matières résiduelles, organiques et recyclables pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement de la facture CRF2000123 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, au montant de 54 155,97 \$, représentant le dépassement budgétaire pour le service de gestion des matières résiduelles, organiques et recyclables pour l'année 2019.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 20 avril 2020.

Que ladite dépense au montant 54 155,97 \$, soit payable à même le poste budgétaire 55-131-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2020-159

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 934.1 du *Code municipal du Québec* permettent aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux pour l'année 2021 et une année d'option pour 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil délègue à la Ville de Saint-Basile-le-Grand, conformément à l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 934.1 du *Code municipal du Québec* les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour un contrat d'un an, plus une année d'option, pour la collecte et élimination des résidus domestiques dangereux pour les municipalités de McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloil.

QUE madame Francine Asselin, technicienne en infrastructures et en environnement à la Ville de Saint-Basile-le-Grand, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier.

QUE les collectes se tiennent aux dates suivantes pour l'année 2021 (les dates pour l'année d'option en 2022 seront connues ultérieurement):

Mont-Saint-Hilaire	24 avril 2021
McMasterville	à venir
Saint-Mathieu-de-Beloil	29 mai 2021
Saint-Jean-Baptiste	29 mai 2021
Saint-Basile-le-Grand	12 juin 2021
Otterburn Park	28 août 2021

QUE l'acceptation de la soumission par la ville de Saint-Basile-le-Grand lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer l' « Entente intermunicipale relative à un contrat de gestion des résidus domestiques dangereux », laquelle entente est jointe en annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2020-160

AMENDEMENT À L' « ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE »

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-385 de la Ville de Beloil, la résolution 2018-255 de la Municipalité de McMasterville, la résolution 2018-308 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la résolution 2018-07-222 de la Ville d'Otterburn Park, la résolution 2018-08-264 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et la résolution 18.180 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil qui approuvent et autorisent la signature de l' « Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 de ladite entente prévoit une durée de dix (10) ans avec renouvellement automatique par période successive de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de la caserne 21 sur le territoire de la ville de Beloil est admissible à une aide financière de soixante pour cent (60 %) du maximum admissible qui sera établi au moment où la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmera l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions d'admissibilité à l'aide financière est que la Régie soit constituée pour une période minimale de vingt (20) ans, période correspondante aux versements progressifs de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE toute modification à l'entente constitutive doit être autorisée par signature d'un addenda par toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire accepte le prolongement de l'« Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale » et autorise la signature d'un addenda amendant l'article 17 de ladite entente comme suit:

« La présente entente aura une durée de vingt (20) ans, à compter de la date de publication dans la Gazette officielle du Québec, d'un avis de délivrance du décret de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de la constitution de la RÉGIE.

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par période successive de dix (10) ans, à moins que l'une des PARTIES informe par courrier recommandé ou certifié les autres PARTIES de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement. »

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, aux villes de Beloeil, d'Otterburn Park et de Saint-Basile-le-Grand ainsi qu'aux municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

2020-161

DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE - PROGRAMME « RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - VOLET 2 »

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA-2019-06-079 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) autorise cette dernière à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales - Volet 2 » (RÉCIM);

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 août 2019 la RISIVR a déposé ladite demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 février 2020, la RISIVR a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) indiquant que le projet déposé, soit la construction de la caserne 21 sur le territoire de la ville de Beloeil, a été jugé prioritaire par le MAMH et que le projet est retenu pour l'octroi d'une aide financière sous le numéro de dossier 2023241 et que le taux d'aide financière est au coût maximal admissible;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH exige une résolution d'engagement de la RISIVR ainsi que de chacune des municipalités qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme son autorisation à ce que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) dépose la demande d'aide financière dans le cadre du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales - Volet 2 » (RÉCIM).

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliqueront à elle.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage, avec la RISIVR et les autres municipalités membres, si elles obtiennent une aide financière pour leur projet, à payer leur part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Que la RISIVR et les municipalités qui en font partie contribueront, le cas échéant, aux coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à leur projet si la RISIVR obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, aux villes de Beloeil, d'Otterburn Park et de Saint-Basile-le-Grand ainsi qu'aux municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

2020-162

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES - RUE CARDINAL

CONSIDÉRANT le projet de prolongement des infrastructures de la rue Cardinal déposé par un promoteur;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, un mandat d'ingénierie pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux a été confié en décembre 2019 à la firme Genexco inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite aux relevés de terrain et à l'ingénierie préliminaire effectués par ladite firme, il est confirmé que les travaux d'excavation toucheraient à la bande riveraine du cours d'eau (fossé situé le long de la rue);

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les travaux, une demande d'autorisation doit être soumise, entre autres, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la firme Genexco inc. à soumettre pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Pêches et Océans Canada (POC) ainsi que tout autre ministère et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée à la Ville.

2020-163

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LOTS 1 818 196, 1 818 201 ET 1 818 214 AU CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE CA-2, GRANDE ALLÉE)

CONSIDÉRANT QUE le demandeur 2964-3434 Québec inc. souhaite réaliser un projet multifonctionnel constitué d'usages commerciaux de nature artérielle, para-industrielle et d'entreposage pour la propriété constituée des lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la décision numéro 117703 rendue en 1987 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui autorise l'utilisation du site visé à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert du demandeur de présenter une nouvelle demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture puisque les usages présentés diffèrent de ceux soumis dans le cadre de la décision numéro 117703;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sont permis par le Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande de la compagnie 2964-3434 Québec inc., afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation visant à permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture les lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec.

2020-164

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- CCU-20042828 : Infrastructures de mobilité active sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
- CCU-20042829 : Étude circulation - boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

2020-165

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-20042803, CCU-20042804, CCU-20042805, CCU-20042806, CCU-20042807, CCU-20042808, CCU-20042809, CCU-20042810, CCU-20042811, CCU-20042812, CCU-20042813, CCU-20042814, CCU-20042815, CCU-20042816, CCU-20042817, CCU-20042818, CCU-20042819, CCU-20042820, CCU-20042822, CCU-20042823, CCU-20042824, CCU-20042825 ET CCU-20042826

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 28 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20042803 : 257 à 345, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Implantation d'une enseigne communautaire
Plans et recommandation (annexe A)
Conditionnellement à l'octroi d'une dérogation mineure

- CCU-20042804 : 500, rue Édouard-Clerk (lot 1 816 702)
Construction d'une résidence isolée
Plans et recommandation (annexe B)
- CCU-20042805 : 800, chemin Rouillard
Agrandissement d'un bâtiment institutionnel
Plans et recommandation (annexe C)
- CCU-20042806 : 89, chemin Ozias-Leduc
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe D)
- CCU-20042807 : 9, rue des Érables
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe E)
- CCU-20042808 : 1140, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Ajout d'un garage et d'une galerie attenante
Plans et recommandation (annexe F)
- CCU-20042809 : 395, montée des Trente
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe G)
- CCU-20042810 : 793, rue Chambord (lot 6 281 576)
Construction d'une résidence isolée
Plans et recommandation (annexe H)
- CCU-20042811 : 822, rue Alfred-Laliberté
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe I)
- CCU-20042812 : 139, rue Forbin-Janson (lot 5 415 761)
Construction d'une résidence isolée
Plans et recommandation (annexe J)
- CCU-20042813 : 196, rue Desnoyers
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe K)
- CCU-20042814 : 777, boulevard de la Gare
Installation de deux enseignes
Plans et recommandation (annexe L)
- CCU-20042815 : 224, rue Hélène-Boullé
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe M)
- CCU-20042816 : 714, rue de Versailles
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe N)
- CCU-20042817 : 742, rue des Cheminots
Construction d'une pergola attenante
Plans et recommandation (annexe O)
- CCU-20042818 : 711, rue des Colibris
Construction d'une résidence isolée
Plans et recommandation (annexe P)

- CCU-20042819 : 1310, rue des Peupliers
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe Q)
- CCU-20042820 : 544, rue Ernest-Choquette
Agrandissement de la résidence
Plans et recommandation (annexe R)
- CCU-20042822 : 209, chemin des Patriotes Sud
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe S)
- CCU-20042823 : 1190, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe T)
- CCU-20042824 : 170, rue Brodeur
Rénovation et aménagement de terrain
Plans et recommandation (annexe U)
- CCU-20042825 : Lot 6 371 246 (boulevard Sir-Wilfrid-Laurier)
Construction d'un bâtiment mixte
Plans et recommandation (annexe V)
- CCU-20042826 : Révision CCU-20022511
613, chemin des Patriotes Nord
Agrandissement de la résidence
Plans et recommandation (annexe W)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " W " pour en faire partie intégrante.

2020-166

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO CCU-20042821 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 28 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- CCU-20042821 : 489, rue Viens
Agrandissement et ajout d'un logement bigénérationnel détaché
Plans et recommandation (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés à ladite recommandation, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...**Madame Brigitte Minier, conseillère municipale, souhaite prendre la parole afin d'expliquer le projet de règlement modifiant le règlement numéro 1262. Elle demande à Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, de faire lecture du résumé du projet de règlement.**

2020-167

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1262 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE À TOUT MEMBRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - DEUXIÈME RÉVISION »

Avis de présentation est donné par madame la conseillère Brigitte Minier à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1262 intitulé « Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Deuxième révision ».

2020-168

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1262-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1262 INTITULÉ " CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE À TOUT MEMBRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - DEUXIÈME RÉVISION " - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1262-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1262 intitulé " Code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Deuxième révision " », soit et est adopté par ce conseil.

2020-169

PROLONGATION DE MANDAT - GESTION ET COORDINATION DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AIRE TOD 2 - BRODEUR FRENETTE S.A.

CONSIDÉRANT la résolution 2018-164 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018 par laquelle le conseil municipal octroyait, suite à un appel d'offres public, le contrat AME 2018-03 à la firme Brodeur Frenette S.A., et ce, pour des services professionnels en matière de gestion de projet pour la coordination du développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare, phase II;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé sur la base d'une banque d'heures estimées mais que les activités prévues au mandat initial ne sont pas terminées et qu'il y a lieu de prolonger ledit mandat de coordination des activités en lien avec la planification du développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare;

CONSIDÉRANT l'offre de service forfaitaire transmise par la firme Brodeur Frenette datée du 5 mars 2020 pour la réalisation desdites activités;

CONSIDÉRANT QUE les autres parties prenantes à ce projet, soit les compagnies 9281-2742 Québec inc., 9190-6339 Québec inc. et Habitations Boies inc. sont d'accord avec la proposition d'honoraires soumise;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels supplémentaires seront répartis entre les différents propriétaires en fonction du pourcentage de la superficie de terrain possédée par chacune des parties.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'offre de service de la firme Brodeur Frenette S.A., au montant de 34 435,01 \$, incluant les taxes, relativement à la prolongation des services professionnels en gestion de projet pour la coordination du développement de l'aire TOD 2 du secteur de la gare - Phase II dans le cadre du contrat AME 2018-03;

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 avril 2020.

Que ladite dépense décrite au bon de commande AM 20-8, au montant de 34 435,01 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-12-651 (Règlement 1265), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

QUE les autres parties impliquées dans ce projet, soit les compagnies 9281-2742 Québec inc., 9190-6339 Québec inc. et Habitations Boies inc. devront rembourser à la Ville une portion de cette somme en fonction du pourcentage de la superficie de terrain possédée par chacune des parties.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou tout document donnant effet à la présente.

2020-170

OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES BANCAIRES - BANQUE NATIONALE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a octroyé en 2015 le contrat FIN 2015-01 à la Banque Nationale du Canada pour des services bancaires et que ce contrat vient à échéance le 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale rencontre les exigences de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et que cette dernière est satisfaite des services rendus par la banque au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'aurait pas de bénéfice à changer d'institution financière et que cette dernière propose de poursuivre son offre de services à la Ville aux mêmes conditions que celles existantes actuellement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

Que ce conseil autorise l'octroi du contrat pour des services bancaires à la Banque Nationale du Canada, et ce, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023, avec une option de prolongation de deux années supplémentaires, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2025.

Que l'octroi de ce contrat est approuvé en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 16 avril 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: monsieur le maire Yves Corriveau, madame la conseillère Brigitte Minier, messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Sylvain Houle et Louis Toner.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2020-171

CONTRAT AME20-02 - SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE POUR LA CONCEPTION, LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC-ÉCOLE DE LA ROCQUE - REJET

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a lancé un appel d'offres sur invitation à cinq fournisseurs dans le cadre du contrat AME20-02 intitulé « Services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc-école De La Rocque »;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit Hurbain, Architecture de paysage;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de la soumission, un comité de sélection a procédé à l'analyse de l'offre qualitative soumise par ce soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, l'offre qualitative soumise par Hurbain, Architecture de paysage n'a pas obtenu le pointage intérimaire requis d'au moins 70 %, tel que prévu par la Loi afin de permettre au comité de sélection de prendre connaissance de l'offre financière;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, la soumission de Hurbain, Architecture de paysage est non conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

QUE ce conseil déclare non conforme et rejette la seule soumission reçue de Hurbain, Architecture de paysage dans le cadre du contrat AME20-02 intitulé « Services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc-école De La Rocque ».

QUE ce conseil met un terme au présent processus d'appel d'offres dans le cadre du contrat AME20-02.

2020-172

OCTROI DU CONTRAT ING19-P07-AO2 - TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES - RUE ERNEST-CHOQUETTE - EXCAVATION G. JEANNOTTE ET FILS INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Excavation G. Jeannotte et fils inc., au montant de 49 480,64 \$, incluant les taxes, concernant les travaux de prolongement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue Ernest-Choquette, dans le cadre du contrat ING19-P07-AO2, étant la plus basse soumission reçue relativement audit contrat.

Que cette soumission est octroyée conditionnellement à la signature d'une entente relative à des travaux municipaux à intervenir entre le requérant et la Ville, et ce, en vertu du Règlement numéro 1211 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire et remplaçant le Règlement numéro 1081 » ainsi qu'au dépôt par le requérant, des sommes suivantes :

- Un chèque visé au montant de 54 664,81 \$, incluant les taxes, pour couvrir l'ensemble des travaux et les imprévus;
- Un chèque visé au montant de 4 495,52 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais de surveillance des travaux;
- Un chèque visé au montant de 2 696,01 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux;
- Un chèque visé au montant de 2 328,24 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais de forage géotechnique.

QUE le requérant peut également déposer les sommes requises en un seul paiement représentant l'ensemble des sommes exigibles;

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 22 avril 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer l'entente relative aux travaux municipaux mentionnés ci-dessus ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-173

OCTROI DU CONTRAT ING20-P01-AO1 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE 2020 - DIVERSES RUES - PAVAGES MASKA INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Pavages Maska inc., au montant de 1 146 176,93 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réfection de voirie 2020 dans diverses rues, dans le cadre du contrat ING20-P01-AO1, items 1 à 10, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 23 avril 2020.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 20-9, au montant de 1 146 176,93 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-833-00-711, pour un montant de 1 133 220,46 \$, incluant les taxes et à même le poste budgétaire 54-139-00-023, pour un montant de 12 956,47 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-174

OCTROI DU CONTRAT TP19-16 - SERVICE DE PLANTATION ET ENTRETIEN DE FLEURS ANNUELLES - JARDINS GROUPE DESIGN INC. F.A.S.R. SERVICES PAYSAGERS DOMINIQUE FILION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Jardins Groupe Design Inc. F.A.S.R. Services Paysagers Dominique Filion, au montant de 52 205,57 \$ pour le service de plantation et entretien de fleurs annuelles, et ce, pour la période du 25 mai 2020 au 31 octobre 2022, dans le cadre du contrat TP19-16, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

QUE ce contrat soit octroyé en retirant les items 6a (ajout de plates-bandes) et 6b (élimination de plates-bandes) et en réduisant certaines quantités indiquées au bordereau de prix de la façon suivante :

- Item 3a – Réduction de 90 à 54 arrosages
- Item 3b – Réduction de 108 à 90 arrosages

Que ledit contrat est d'une durée de trois (3) ans, avec une reconduction automatique de un (1) an, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 19 mars 2020.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 20-36, au montant de 52 205,57 \$, incluant les taxes, pour l'année 2020, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: monsieur le maire Yves Corriveau, messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Sylvain Houle et Louis Toner.

Ont voté contre la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

OCTROI DU CONTRAT TP20-05 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX - CONSTRUCTION DJL INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Construction DJL inc., au montant de 63 179,91 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP20-05 pour la fourniture de béton bitumineux pour une période d'une année, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat en tenant compte, conformément au devis, outre le prix indiqué ci-dessus, du coût de revient du transport établi à partir des tarifs indiqués au « Recueil des tarifs de camionnage en vrac » du ministère des Transports du Québec en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Que ce contrat soit octroyé en diminuant certaines quantités mentionnées au bordereau des prix de la façon suivante :

- Béton bitumineux de type EB-20 : 5 tonnes métriques au lieu de 10
- Béton bitumineux de type EB-14 : 8 tonnes métriques au lieu de 30
- Béton bitumineux de type EB-10C : 400 tonnes métriques au lieu de 412
- Béton bitumineux de type EB-5 : 220 tonnes métriques au lieu de 240

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 23 avril 2020.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 20-43, au montant de 63 179,91 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-320-00-625, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Olivier Proulx	Dossiers entourant le Burundi, l'allocation de transition du maire, la rue Saint-Georges, l'élection partielle – accès aux courriels du maire
M. Pierre Nault	Plainte au Directeur des élections du Québec - refus du maire de répondre aux questions Utilisation de la liste électorale du district numéro 5
M. André Vrins	Utilisation de la liste électorale du district numéro 5 - légalité - respect du Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus - présentation d'un candidat à l'élection partielle du district numéro 5
Mme Lucie Beauchemin	Obligation de tenir les chiens en laisse - affichage - problématique chemin Authier et chemin Rouillard Règlement sur l'encadrement des chiens dangereux

Mme France Pellerin	Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus - interdiction de critiquer le travail des fonctionnaires ou employés Règlement sur le traitement des élus - allocation de transition du maire
Mme Julie Jodoin	Interdiction de rassemblement - présence du maire à un souper de famille
M. Pierre Nault	Interdiction de rassemblement - présence du maire à un souper de famille
M. André Vrins	Confection de la liste électorale du district numéro 5 - résolution accordant au maire le pouvoir de s'en servir pour appeler les gens de 70 ans et plus - remise par le maire de la liste utilisée
M. Jean-Yves Héroux	COVID-19 - report de l'échéance des taxes - situation financière de la Ville
M. Peter Bradley	COVID-19 - ouverture des parcs municipaux
M. Henri Gazeau	Personne décédée à l'Office municipal d'habitation - mauvaise gestion des bâtiments - insonorisation des bâtiments
M. Pierre Nault	Résolution autorisant les employés - appels aux personnes de 70 ans et plus - livraison aux personnes vulnérables
M. Jean-Yves Héroux	COVID-19 - niveau de densité élevé dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - augmentation de la contagion - taxes supplémentaires imposées à l'intérieur de la CMM - avantages à faire partie de la CMM
Mme Valérie Landuydt M. Pierre Nault Mme France Pellerin	Violence, harcèlement ou intimidation au sein du conseil Mise en demeure transmise à Mme Brigitte Minier par M. Yves Corriveau Ajouts au Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus Respect du processus démocratique
M. Jean-Marc Duval	CCU-20042825 - construction d'un bâtiment mixte boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - futur IGA - traitement de la demande malgré la COVID-19
Mme Julie Jodoin	Participation du maire à un souper de famille
Intervenant	Intimidation du maire auprès de Mme Brigitte Minier
M. Pierre Nault	Modifications du Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus – base des modifications
M. Jean-Yves Héroux	CCU-20042825 - construction d'un bâtiment mixte boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - superficie maximale

2020-176

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance ordinaire du 4 mai 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 30.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**